

Déclaration des élus SNU FSU Nouvelle Aquitaine C.E du 27 octobre 2016

« Après la réduction des horaires d'ouverture au public et la mise en place du Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi (NPDE) en février 2016, une nouvelle étape du projet stratégique Pôle emploi 2020 est franchie à Pôle emploi Nouvelle Aquitaine : **les gains de productivité décidés par la direction sur le volet indemnisation** (systématisation de la dématérialisation et des liquidations automatisées, recours généralisé à la sous-traitance) **vont conduire à une réduction importante et rapide du nombre de conseillers gestion des droits dans les sites en région Nouvelle Aquitaine.**

Depuis des mois, nous nous opposons à la mise en œuvre du projet stratégique et nous alertons sur ses conséquences désastreuses sur nos missions de service public, nos usagers et nos métiers. La mobilisation importante des agents, à notre appel, lors du mouvement social du 10 mars 2016 démontre que l'inquiétude, en particulier concernant l'avenir de nos métiers, est largement partagée au sein de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine.

Le projet de destruction massive du nombre d'emploi de conseillers en gestion des droits, dans les prochains mois, est inacceptable.

Nous demandons, conformément à l'article L2325-14 du code du travail, la tenue urgente d'une réunion extraordinaire du comité d'établissement Pôle emploi Nouvelle Aquitaine, afin que les élus soient informés et consultés sur ce projet de réorganisation. »

-----> ▲▲▲ <-----

Nous nous réjouissons que la totalité des syndicats représentés au C.E. de la Nouvelle Aquitaine ait voté la demande, d'un C.E. exceptionnel, en dépit des dénégations de la Direction qui parle toujours de rumeurs.

Nous attendons avec impatience la date retenue...